

Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : mairie.onlay@orange.fr
Site : www.mairie-onlay.fr

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 9 juin 2017 à 18 h sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Etaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jean-François THIBAUDIN, Pascal THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN

Absente excusée : Florence ROBERT pouvoir à Jean-François ROLLAND, Jeannette PASTIJN

Démissionnaire : Isabelle RUDIÉ

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Odile MARCEAU est nommée secrétaire de séance.

1°/ Délibération définitive RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Suite au projet de délibération présenté au comité technique du Centre de Gestion le 2 mai 2017, et validé par celui-ci, Monsieur le Maire demande au conseil de valider définitivement la mise en place du RIFSEEP.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

2°/ Refus de transfert des pouvoirs de police « Spéciale »

Dans les domaines déterminés par la loi (voirie, assainissement, déchets, aire d'accueil des gens du voyage et habitat) les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au président de l'intercommunalité.

La Loi permet cependant au maire de s'opposer à ce transfert automatique. Il doit pour cela notifier son opposition au président de l'intercommunalité dans les 6 mois qui suivent l'élection de ce dernier. Le transfert n'a donc pas lieu dans les communes dont le maire a notifié son opposition.

Monsieur Le Maire indique donc qu'il prend un arrêté refusant ce transfert.

3°/ Délibération remboursement des frais liés au déplacement des élus hors commune

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour.

A ce titre, les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions en application des articles L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sont donc distingués les frais liés aux déplacements suivants :

- ceux pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsqu'elles ont lieu hors du territoire de celle-ci ;
- ceux liés à l'exercice des mandats spéciaux.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : 8h00-12h00

Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Permanence des élus :

Monsieur Daniel MARTIN Maire

: permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous

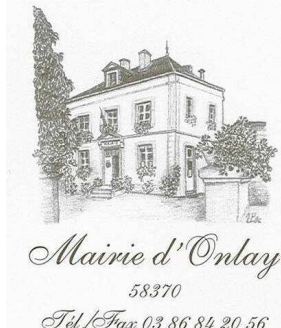
Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint

: permanence le mardi matin

Monsieur Paul BAYARD 2^{ème} adjoint

: permanence le vendredi matin

L'agence postale est ouverte au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Mairie Onlay 3 route de Saint Léger 58370 ONLAY
Téléphone : 03.86.84.20.56 Adresse mail : mairie.onlay@orange.fr
Site : www.mairie-onlay.fr

4°/ Motion VFCEA (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique)

Le projet de Voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) a pour but d'améliorer les liaisons pour les voyageurs et les marchandises en évitant la grande ceinture Île-de-France déjà surchargée. Pour cela d'importants travaux doivent être réalisés en Bourgogne.

Le projet de Voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) est porté par SNCF Réseau. Il nécessite plusieurs types de travaux :

- **La modernisation de la liaison ferroviaire** existante entre Nevers (Nièvre) et Chagny/Corpeau (Saône-et-Loire) : électrification, passages à niveau, ponts, tunnel etc.) dans le but de créer une nouvelle transversale pour les marchandises
- **La réalisation d'une gare de correspondance** TER-TGV au niveau de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin qui permettra d'améliorer la liaison TGV Nantes-Tours-Lyon
- **La création d'un raccordement** pour offrir un nouvel itinéraire pour les TGV entre Strasbourg et Lyon par Le Creusot-Montceau-Montchanin

Les enjeux du projet :

- **Augmenter le nombre de voyageurs.**
- **Etre plus écologique.**
- **Etre plus pratique et confortable.**
- **Etre plus rapide : Etre plus adapté** aux transports de marchandises

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité cette motion.

5°/ Désignation d'un nouveau délégué suite à la démission de Madame RUDIÉ

Monsieur Le Maire fait part de la démission de Madame Isabelle RUDIÉ pour raisons de santé, et demande son remplacement au Syndicat des Transports.

Monsieur Bernard GENTY propose sa candidature

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

5°/ Divers

Monsieur Le Maire rappelle que 2 séances de cinéma auront lieu à Onlay, le lundi 19 juin.

A 18 h : La cabane à histoire

A 20 h : Aurore

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : 8h00-12h00

Mardi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Permanence des élus :

Monsieur Daniel MARTIN Maire

: permanence le jeudi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous

Monsieur Jean-François ROLLAND 1er adjoint

: permanence le mardi matin

Monsieur Paul BAYARD 2^{ème} adjoint

: permanence le vendredi matin

L'agence postale est ouverte au public du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30